

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2021-02-02

COMITE SYNDICAL DU 04 FEVRIER 2021

SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES DECHETS
D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE)

L'an deux mil vingt et un, le quatre février à 18h20, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Simone Veil de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian Malandit-Sallaud.

Date de la convocation : 26 janvier 2021

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 30

Pouvoirs : 3

Délégué n'ayant pas pris part au vote : 1

Secrétaire de séance : Christophe MIQUEU

Présents : Bernis Hunald, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Directeur du service administratif.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de BOURDIER christian), PAULETTO Patrice, POIVERT Liliane, THIBEAU Daniel / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : LABORDE Thierry, MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, MOTHEs Christophe, TOUZEAU Alain / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : LE GOUZOUQUEC Yannick, MICHEL Fabrice / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : LAPEROUSAZ Patrick, REY Jean-Louis / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BOUDENS David, CELESTE Patricia, GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel), LACHAIZE Yolande (pouvoir de ROBERT Pierre), MARGOUILLE Michel, MAS François, PLAT Tristan / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : ARTERO Hervé, DESPUJOL Michel, GERVAIS Jacques, LABARBE Anne-Marie, MALANDIT-SALLAUD Christian, MASCOTTTO Jean-Louis, MERCIER Bastien, MONGET Oliver, VILLETTE Roger.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian (pouvoir à LAVIGNAC Marie-Claude)

Communauté de communes du Pays Foyen : GARCIA Miguel (pouvoir à GROSSIAS Mireille), ROBERT Pierre (pouvoir à LACHAIZE Yolande)

Absents excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian, BREILLAT Jacques, FAURE Charles,

Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOIDE Thierry, MARTY Sylvain.

Communauté de communes du Pays Foyen : GARCIA Miguel, ROUBINEAU Jean-Pierre.



**SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES DECHETS
 D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE)**

Le Comité Syndical du Castellonnais et du réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu la Directive n° 2011/65/UE du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

Vu la directive n° 2012/19/UE du 4 juillet 2012 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques

Vu l'article L.541-10-2 du Code de l'Environnement

Vu les articles R 543-179 à R 543-187 du Code de l'Environnement

Vu l'Arrêté du 24 décembre 2014 conjoint des Ministres chargés de l'écologie, de l'industrie et des collectivités territoriales relatif à l'agrément d'OCAD3E

Considérant que le gisement potentiel de tels déchets sur le territoire de l'USTOM justifie ce dispositif de collecte et de traitement.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **DECIDE** de conventionner avec l'OCAD3E, pour la collecte et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes aux effets de la présente convention.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
- réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le

Le Président

 Christian MARANDI SALAUD